



Au Conseil Communal

1304 Cossonay

Cossonay, le 28 mai 2018

Rapport de la Commission de gestion sur la gestion communale de l'année 2017



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion, composée de Messieurs Patrick Bolay, Yves Corday, Pascal Gindroz, Diego Marin et Etienne Martin a siégé à six reprises, y compris une séance de travail en collaboration avec la Commission des finances et échangé plusieurs courriers électroniques pour vous présenter le rapport de gestion de notre commune. A l'instar des années précédentes, la Commission a souhaité développer un nombre de sujets moins important mais, à contrario, ceux-ci ont été analysés avec plus de soins et de détails.

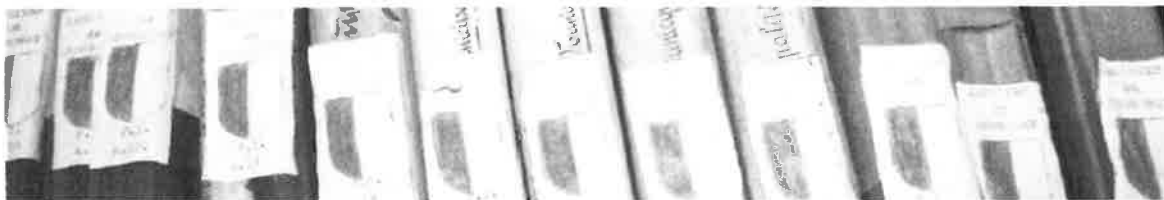
Les sujets abordés sont les suivants :

- Dicastères de Monsieur le Syndic Georges Rime
 - Programme de législature
 - Fonctionnement de la Municipalité

- Dicastères de Madame Nicole Baudet
 - Hôtel du Funi
 - Maison de Commune
 - Primavesta
 - Service technique
- Dicastères de Madame Valérie Induni
 - Ecole
 - Transports
- Dicastères de Monsieur Bernard Ebener
 - Informatique
- Dicastères de Monsieur Claude Moinat
 - Travaux
- Suivi des préavis de l'année 2017 ou en cours lors du dernier rapport de gestion

La Commission de gestion remercie les Municipaux pour leurs disponibilités et leurs réponses à nos questions. Nous nous plaignons à souligner la transparence des documents mis à notre disposition et le détail des comptes qui nous ont été présentés.

D'autre part, et conformément à notre règlement du Conseil communal, ce présent rapport porte également, dans sa deuxième partie, sur l'examen du rapport de gestion de notre Municipalité.



Dicastères Monsieur le Syndic Georges Rime

Administration générale

• Rémunération de la Municipalité

La Commission a souhaité adresser la question de la rémunération de la Municipalité dans le but d'effectuer le suivi des points relevés dans les préavis 12/2011 et 02/2017.

Pour rappel, dès 2011 (rapport 12/2011), les indemnités fixes annuelles des membres de la Municipalité sont passées de CHF 18'000.- à CHF 30'000.- pour le syndic et de CHF 12'000.- à CHF 20'000.- pour les municipaux. A cela s'est ajouté une augmentation de l'indemnité variable à CHF 60.- l'heure (CHF 38.20 auparavant). Les activités faisant l'objet d'une indemnité variable sont clairement identifiées dans une directive établie lors de la législature 2011 - 2016.

Au début de l'actuelle législature, la Municipalité s'est dite satisfaite de sa rémunération et a proposé le statu quo (Cf. 02/2017).

La commission a relevé qu'en 2017, ce sont un peu plus de 2800 heures qui ont été réalisées selon le régime des indemnités variables. Ce chiffre est en légère progression par rapport aux années précédentes (2015-2016 +5.4%, 2016-2017 +7.8%).

2015	2016	2017
2486.25	2621.9	2826.25

Au final, pour l'année 2017, le poste n° 102.3001.2, soit les indemnités horaires, présente un dépassement d'environ CHF 9'000.- par rapport au budget communal.



Dicastères Madame Nicole Baudet

Bâtiments communaux

- **Maison de Ville**

Les travaux de l'ascenseur de la Maison de Ville devraient commencer prochainement pour se terminer en automne 2018. À noter que dans le cadre de ces travaux, dont les plans d'intention ont été réalisés par notre Service technique, le SIPaL (Le Service immeubles, patrimoine et logistique) a imposé ses contraintes, notamment sur la façade extérieure qui ne doit pas être impactée par cette construction.

- **Hôtel du Funi**

L'établissement jouit toujours d'une excellente fréquentation avec un taux d'occupation moyen de 71% sur l'année 2017. Pour cette même année 2017, les travaux d'entretien courant se sont élevés à un peu de plus de CHF 11'000.-. Des travaux de rénovation intérieurs plus importants pourraient être entrepris en accord avec le nouveau gérant dont l'arrivée est prévue le 1^{er} août de cette année.

Service technique

Notre Commission s'est intéressée au cahier des charges du service technique de la commune ainsi que sur le financement des autres communes qui ont recours à ce service pour la gestion de leur police des constructions.

Ce service, sous la responsabilité de M. Leuenberger, est composé de 5 collaborateurs, dont un apprenti, pour le secteur Bâtiments et de 7 collaborateurs, dont une apprentie, pour le secteur voirie. Outre M. Leuenberger, le bureau technique compte 2 collaborateurs.

Hormis l'entretien des bâtiments et la voirie communale, les tâches du service technique communal (STC) se répartissent entre la gestion de la police des constructions, soit le contrôle du respect des législations et réglementations en vigueur en matière de constructions nouvelles, et rénovation du bâti, la gestion du système d'information géographique (SIG), soit la tenue à jour des bases de données recensant les informations des cadastres,

l'aménagement du territoire, soit l'établissement des plans de quartier (PQ) et des plans partiels d'affectation (PPA) et finalement des travaux de génie civil.

Il nous a été expliqué qu'en termes de cahier des charges, malgré la polyvalence des collaborateurs du bureau technique, certaines activités ne peuvent être réalisées en interne et qu'il est donc nécessaire de recourir à des mandataires externes pour, en particulier, la constitution des plans de quartier, ainsi que pour l'élaboration des plans d'ingénieur et la direction des travaux pour les travaux de génie civil. De plus, pour les travaux sur le bâti communal, hormis pour les travaux dits de « minime importance » la loi (LATC) impose que les plans soient signés par un architecte, ce qui impose aussi le recours à un mandataire.

En conclusion, et cela ressort des documents fournis qui indiquent la répartition de la charge de chaque collaborateur, l'essentiel du travail se répartit entre la police des constructions (45%), les SIG (17%) et les travaux de génie civil (13%).

- **Services techniques – service pour les communes voisines**

La police des constructions est une tâche communale qui requiert des compétences spécifiques et qu'il est délicat de confier à un mandataire privé. Depuis plusieurs années, quelques communes voisines ou proches de Cossonay confient le contrôle et l'analyse des projets sis sur leur territoire au STC de Cossonay. Cette situation a poussé la Municipalité à proposer une Convention relative aux prestations du STC aux autres communes, afin d'en fixer le cadre, le volume et le prix. En 2017, ce n'est pas moins de 14 communes (L'Isle, Senarclens, Severy, Gollion, Cuarnens, Ferreyres, La Chaux, Vuillerens, Dizy, Chavannes-le-Veyron, Moiry, Vufflens-La-Ville, Pompaples et La Sarraz) qui ont signé cette convention, générant 391 heures de travail et 48'000.- de factures, ce qui correspond au coût horaire préconisé par la société des ingénieurs et architectes (SIA).

On notera que l'application des lois et règlements en matière de construction est particulièrement rigoureuse sur notre commune. Cette rigueur est ressentie par certains habitants comme excessive, et par d'autres comme preuve d'intégrité. Le fait que d'autres communes semblent apprécier ces prestations ferait plutôt pencher la balance pour la seconde appréciation.

Appartements protégés Primavesta

L'octroi des appartements protégés se base sur des critères qui sont établis en fonction des maladies ou invalidités des personnes requérantes et de leur lieu d'habitation actuelle. Les personnes intéressées sont invitées à remplir un important dossier. Une commission

composée de Madame la Municipale Nicole Baudet, d'une personne du CMS et d'un représentant de Primavesta statue sur les différentes demandes.

À préciser que l'arrivée d'un EMS à Cossonay devrait venir compléter l'offre dans ce domaine d'ici 3 à 4 ans.



Dicastères Madame Valérie Induni

Ecole

• PAMtine

Le principe est d'accueillir les élèves de 1 à 6 P (Harmos) scolarisés ou domiciliés à Cossonay les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour leur repas de midi. Il s'agit d'une structure d'accueil gérée par la commune de Cossonay.

Ce service, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative ; le temps du repas doit être pour l'élève :

- un temps pour se nourrir,
- un temps pour se détendre,
- un temps de convivialité.

Les élèves inscrits sont placés sous la responsabilité d'une équipe de surveillantes (3 personnes) employées par la commune de Cossonay.

Le prix demandé aux parents est fixé à CHF 15.-. Sont inclus, le repas préparé par le restaurant du Pré aux Moines ainsi que la garde des enfants.

Encadrement

Dès la sortie des classes, les élèves sont pris en charge devant le collège des Chavannes par une surveillante. Pour les élèves scolarisés aux Pré aux Moines ou arrivant en bus, une surveillante les attend à la cantine PAMtine. Les surveillantes encadrent les élèves jusqu'à la reprise des cours.

Nombre d'élèves inscrits, répartition et fréquentation

Actuellement, 53 élèves utilisent cette structure mise en place par la Commune.

Fréquentation et répartition de la PAMtine :

Nb de jours	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour
Nb d'élèves	5	8	2	32

Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Nb d'élèves	29	18 (+1 occasionnellement)	25	20

Sur les 50 élèves qui habitent à Cossonay, 8 élèves scolarisés hors de la commune viennent manger de manière régulière à la PAMtine (déplacement en bus). 3 élèves (5% de l'effectif) habitent des villages avoisinants, mais sont scolarisés dans la Commune.

Coûts et participation financière des parents

Le prix de base sans réduction se monte à CHF 18.-. Il comprend le coût du repas, CHF 10.- payé au restaurateur, et la surveillance et l'encadrement des enfants d'un coût de CHF 8.-. Une réduction de CHF 3.- sur le repas est octroyée par l'ASICoPe. En plus du coût total qui se monte à CHF 15.- par jour, une cotisation annuelle d'un montant de CHF 22.- par enfant est demandée aux parents. Si un enfant va dans plusieurs structures, la cotisation annuelle est demandée une seule fois.

Coûts et participation de la Commune

Selon les comptes 2016/2017, on constate que ce service à la population est déficitaire en 2016 et 2017.

Comptes 2016	
Charges	Revenu
54'537.60	31'305.00
À charge de la Commune	23'232.60

Comptes 2017	
Charges	Revenu
60'599.40	38'380.00
À charge de la Commune	22'219.40

À ce jour, la Commune prend en charge l'entier des coûts, y compris pour les élèves des communes avoisinantes. Une participation des autres communes pourrait être envisagée si dans le futur, le nombre d'élèves hors Cossonay fréquentant la PAMtine devait s'avérer plus important. À noter que des élèves de Cossonay qui sont scolarisés dans certains villages voisins où il y a une structure de repas et de garde qui existe peuvent en profiter. La subvention de CHF 3.- de l'ASICoPe est identique dans toutes les cantines. Le prix du repas est généralement le même que celui de la PAMtine.

Afin de limiter les frais administratifs (facturation d'une Commune à l'autre) et pour le peu d'élèves que cela concerne, les Communes renoncent à se facturer les élèves ne venant pas de leur Commune.

- **Transport et mobilité**

En matière de transport et de mobilité, quelques points clés ont été relevés par notre Commission.

À commencer par l'échec en fin d'année de la mise en service des navettes autonome MBC. Les constats ces dernières semaines semblent plus prometteur, mais restent encore incertains quant à l'avenir de ce mode de transport dans notre Commune. À poursuivre par un point plus positif qui est la continuité du TRUC, cette ligne de bus exploitée par la SAPJV reliant Chevilly à Cossonay-gare via Dizy, Cossonay, Allens et Gollion. Notre commune y participe à raison de 1/10^{ème} soit CHF 10'959 l'an. Cette ligne devrait normalement recevoir une concession au prochain changement d'horaire. Si tel est le cas, elle fera partie intégrante du réseau Mobilis et deviendra par conséquent payante. L'exploitation devrait alors être confiée aux MBC (actuellement SAPJV).

Malgré quelques réclamations diverses, Cossonay ne compte pas de nouvel arrêt de bus. Peut-être que les tracés définitifs des navettes aideront à une réflexion dans ce sens afin de desservir au mieux les quartiers périphériques. La commission s'est également renseignée sur une éventuelle étude de la Municipalité pour l'installation d'abribus. Ce point restera sans suite. La réalisation de telle construction nécessite un minimum d'espace qui n'est actuellement pas disponible sur les arrêts actuels.

Afin de réduire la circulation des poids lourds au centre du village, notre Municipalité est entrée en discussion avec Penthelaz quant à l'étude d'un contournement conjoint des deux localités par les camions. Ces discussions concernent cependant deux préfectures, l'OFROU et le canton. Il faudra donc être patient.



Dicastères Monsieur Bernard Ebener

Informatique

L'informatique est un domaine en constante évolution.

Notre commission se plaît à relever que la Municipalité tient particulièrement compte de cet adage.

L'infrastructure informatique de notre Commune n'a cessé d'évoluer ces dernières années. À commencer par une externalisation d'une partie de celle-ci (applications spécifiques, sauvegardes, etc.). Aujourd'hui, avec l'évolution des technologies et des modes d'utilisation (mobilité, réseau sociaux), la Municipalité a repensé ses objectifs dans ce domaine, dont notamment :

- Fournir aux collaborateurs des outils de travail adaptés et performants,
- Garantir l'accès à l'information, assurer la pérennité et la sécurité des données,
- Etre en mesure de mettre en place des services de cyberadministration.

Elle a pour ce faire fait appel à une société externe afin d'analyser l'informatique de maintenant et de prévoir celle de demain. À terme, il s'agit de trouver un partenaire en mesure de gérer le système d'information dans sa globalité.

À noter que la rationalisation des imprimantes, point évoqué dans le rapport de notre Commission sur l'année 2015, fait également partie du cahier des charges de la vision future.



Dicastères Monsieur Claude Moinat

Travaux

- **Appels d'offres et choix des prestataires**

Notre Commission, afin de compléter un point déjà évoqué en 2016, s'est intéressée à la manière dont la Municipalité attribue les mandats et adjuge les travaux au sein de notre administration.

Il nous a été confirmé, documents à l'appui, que les travaux sont adjugés conformément à la loi sur les marchés publics.

La mission est plus délicate pour les mandataires, bureaux d'ingénieurs ou architectes pour la plupart. En effet, en ce qui concerne l'aménagement du territoire (PPA et PQ), le plan général d'affectation (PGA) de Cossonay a été établi par la société Urbaplan. La réalisation de ce document fédérateur a fait de cette société la « spécialiste » de l'aménagement du territoire de Cossonay et de fait, la Municipalité a constaté que lorsque des contacts sont pris avec d'autres bureaux pour des mandats portant sur l'aménagement de Cossonay, ces derniers la renvoient souvent vers Urbaplan.

Concernant les bureaux spécialisés pour le génie civil, les mandats sont souvent en dessous des seuils imposants des procédures d'appel d'offres ouvertes ou sur invitation, ces mandats sont donc en principe attribués selon le principe du gré à gré.



Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2017

Le rapport de la Municipalité sur sa gestion pendant l'année 2017 présente de manière détaillée les activités de notre Commune.

Notre commission, après avoir pris connaissance de ce dernier, n'a pas eu de remarque ou d'interrogation particulière. Elle remercie la Municipalité pour la qualité et la clarté de ce rapport.

Considérations de la Commission de gestion

- **Panneau d'information à l'entrée de notre commune**

Ce point abordé dans notre précédent rapport est en cours de réflexion. La Municipalité a estimé que le besoin pour ce support d'information reste limité. En revanche, elle a approché l'Union des sociétés locales qui pourrait y trouver un intérêt. L'objectif est que l'USL prenne en charge le coût des panneaux, et que la Municipalité délivre les emplacements selon entente. Affaire à suivre.

- **Rémunération de la Municipalité**

Bien que consciente que le travail de notre Municipalité ne cesse d'augmenter et ses activités de se complexifier, notre Commission invite la Municipalité à faire preuve d'attention sur l'augmentation des coûts liés aux frais variables et propose que les commissions des finances et de gestion suivent ce point avec attention.

- **Rapport de la Municipalité**

Le rapport a été soumis aux membres de notre commission le 24 mai dernier. Bien que ce délai soit conforme au règlement de notre Conseil qui fixe au 31 mai la mise à disposition du document, il n'est toutefois plus en adéquation avec les nouvelles directives pour la remise des rapports au secrétariat du Conseil. Nous proposons à la Commission de gestion 2018 - 2019 d'examiner ce point et de proposer une solution adéquate pour disposer de temps suffisant pour l'étude du rapport de la Municipalité.

- **CossArena**

Des odeurs nauséabondes ont été à maintes reprises rapportées lors des locations de la CossArena. Or, à l'heure de la rédaction de ce rapport, la municipalité n'a rien entrepris de conséquent pour remédier à cet important problème. Nous ne pouvons qu'enjoindre la commune à entreprendre tout ce qui est possible pour résoudre de manière définitive ce problème, d'autant plus si le maître d'ouvrage est en cause et que le bâtiment est encore sous garantie.

Suivi des préavis 2013/2017

Préavis	Libellés	Accepté le	Refusé le	Statut	Remarques
2013/11*	Préavis relatif à un échange de terrains agricoles pour permettre la création d'une zone réservée à la pratique du motocross et du vélo bicross			En cours	Le dossier "Cossonay" est terminé. Le terrain de bicross n'est pas terminé.
2015/03*	Préavis relatif au projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée du hameau d'Allens	22.06.2015		En cours	Le tapis n'est pas terminé. Des problèmes d'écoulement ont été relevés.
2015/04*	Préavis relatif au projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) et d'un cautionnement en faveur de la société coopérative d'utilité publique « Primavera ».	31.08.2015		Terminé	
2015/13*	Préavis concernant une demande de crédit pour la création d'une nouvelle route de desserte, l'extension du réseau d'eau potable et l'installation de l'éclairage public depuis le giratoire du Bicentenaire jusqu'au chemin du Geôlier	08.02.2016		Terminé	
2016/02*	Préavis relatif au projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée de la rue du Four	27.06.2016		En cours	Le tapis n'est pas terminé.
2016/10*	Préavis relatif au remplacement de la conduite maîtresse du Groupement Vy de Mauraz	31.10.2016		En cours	Retard sur le planning dû au gel
2016/18*	Préavis concernant une demande de crédit pour la construction d'un ascenseur dans la Maison de Ville	13.02.2017		En cours	Début des travaux courant 2018
2016/19*	Préavis relatif à l'adoption du plan de quartier "La Condémine-Stand"	13.02.2017		En cours	En attente auprès du canton
2016/20*	Préavis concernant un projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle N°416 en faveur de la fondation "EQUITIM"		13.02.2017	n/a	Retiré, voir nouveau préavis 2017/06
2017/03	Préavis relatif à la signature d'un droit distinct et permanent de superficie au lieu-dit "Les Chavannes" pour la construction du nouveau complexe scolaire des Chavannes	24.04.2017		En cours	
2017/04	Préavis relatif à la réfection du chemin du Passoir et mise à niveau des services		24.04.2017	n/a	Préavis refusé par 19 non - 16 oui - 8 absentions, plusieurs points à revoir tel que trottoir, etc.. Voir nouveau préavis 2017/15
2017/06	Préavis concernant un projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la parcelle N°416 en faveur de la fondation "EQUITIM"	26.06.2017		En cours	
2017/08	Préavis concernant le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable et de la défense incendie à la route de La Sarraz	26.06.2017		Terminé	
2017/11	Préavis relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) Chien-Bœuf sud	24.08.2017		En cours	

2017/12	Préavis concernant le déplacement du domaine public (DP) 1034 situé sur la parcelle N° 1301, propriété de la Hoirie Dubler	24.08.2017		En cours	
2017/15	Préavis relatif à la réfection du chemin du Passoir et mise à niveau des services	12.02.2018		En cours	
2017/16	Préavis relatif à la réfection de l'Avenue du Funiculaire et mise à niveau des services	12.02.2018		En cours	Travaux démarrés

n/a = non applicable

* activités en cours lors du dernier rapport de la commission de gestion

CONCLUSIONS:

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime propose d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2017,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2017 et de lui en donner décharge,
- De donner décharge à la Commission de gestion pour son mandat 2017.

Commission de gestion, Cossonay le 28 mai 2018

Patrick Bolay

Pascal Gindroz

Diego Marin

Etienne Martin

Yves Corday